

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 38

Hebdos de la Mauricie + liste télécopieur

PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE (ROUTE 155)

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 18 février 2003 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de *contournement de la ville de La Tuque (route 155) par le ministère des Transports du Québec*.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui et ce, pour une période de 45 jours, soit du 18 février au 4 avril 2003, l'étude d'impact et les autres documents décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de La Tuque, 575, rue Saint-Eugène;
- Municipalité de La Tuque, 558, rue Commerciale.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ».

La rencontre d'information

Une représentante du BAPE animera une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministre de l'Environnement. Cette séance se tiendra le mercredi 5 mars 2003, à compter de 19 h 30, à la Salle des Chevaliers de Colomb, 29, rue Beckler à La Tuque. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **4 avril 2003**, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, ministre de l'Environnement et leader du gouvernement M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Le ministère des Transports propose de construire une voie de contournement est du secteur urbain de La Tuque. La voie de contournement comporterait une emprise de 40 m sur une longueur de 12,5 km. Elle débiterait à environ 700 m au sud de la limite du périmètre d'urbanisation de la ville, avant de bifurquer à l'intérieur des terres, côté est, en longeant les vallées. Le promoteur prévoit construire entre autres une voie auxiliaire pour véhicules lents en direction sud, un pont au-dessus du chemin Wayagamack et de la Petite rivière Bostonnais ainsi qu'un viaduc sous la voie ferrée du Canadien National.

Les travaux se dérouleraient de 2005 à 2008. Le coût total du projet est estimé à 18,5 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les principales répercussions concerneraient la perte de revenus pour les commerces qui dépendent de la clientèle des camionneurs, l'enclavement de terrains forestiers privés et la perte de superficies exploitables ainsi que l'augmentation des coûts d'entretien de la route actuelle pour la ville de La Tuque.

Selon le promoteur, en ce qui concerne les impacts sur les commerces, le projet pourrait avoir des conséquences très importantes ou catastrophiques pour près de 60% des 30 commerçants susceptibles d'être directement touchés. Une perte de 120 emplois est estimée. Selon le ministère des Transports, le dynamisme et le leadership du milieu associé à un plan de gestion de la circulation à l'intérieur de la ville pourraient atténuer les impacts économiques du projet sur la municipalité. Par ailleurs, au total, les pertes de superficies exploitables associées au déboisement de l'emprise s'élèvent à 36 hectares. Comme mesure d'atténuation, le promoteur propose de dédommager les propriétaires. De plus, à la suite de la création de la voie de contournement, la Ville devrait prendre en charge l'entretien et le déneigement de l'actuelle route 155. Enfin, lors de la période de construction, les activités de déboisement, d'excavation et de terrassement perturberaient temporairement la circulation ferroviaire et routière ainsi que les activités récréatives.

En ce qui a trait aux répercussions sur le milieu naturel, les impacts seraient associés aux activités de déboisement et à la traversée des cours d'eau. Le déboisement de l'emprise affecterait 76 hectares de couvert végétal et la traversée des cours d'eau impliquerait l'installation de ponts ou de ponceaux. En ce qui concerne les perturbations des berges et du lit des cours d'eau, le promoteur propose plusieurs mesures d'atténuation dont la stabilisation et la remise en végétation des berges.

À propos des répercussions positives, le projet aurait un impact favorable sur la qualité de vie des résidents de La Tuque. Il améliorerait la sécurité (accidents, transport de matières dangereuses) et réduirait les nuisances telles que le bruit et la pollution générées par le trafic lourd pour les Latuquois.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca.